



AQS

Association de Quartier de Serrières

Au conseiller communal de la Ville de Neuchâtel
M. A. Grandjean, directeur de la police

Neuchâtel-Serrières, 21 septembre 2005

Carrefour rue Martenet - rues E.-Borel / E.-Beynon / G.-Farel:
Mesures proposées pour sécuriser les itinéraires piétons

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 30 août 2005 et vous en remercions vivement. Nous nous réjouissons en effet de votre réaction positive à nos propositions pour sécuriser les cheminements des piétons dans cette zone et apprécions les mesures que vous énumérez dans votre lettre.

Nous vous saurions gré de les faire exécuter sans autre délai, car à part le poteau du passage piéton remis en place et certains contrôles policiers sur les rues réservées aux riverains, elles ne se sont pas encore concrétisées, notamment en ce qui concerne les ralentisseurs sur la rue Martenet, le signal attention piétons sur G.-Farel et l'inforadar.

Concernant ce dispositif, nous nous demandons dans quelle optique vous l'avez prévu, car la vitesse maximale autorisée (50 km/h) ne correspond pas du tout à la vitesse appropriée à cet endroit : virage en épingle à cheveux, carrefour étiré à 8 branches à visibilité limitée, passages de piétons (écoliers en particulier) sur tous les axes, places de parc de part et d'autre de la chaussée. En indiquant à un conducteur qu'il / elle ne roule «que» à 40 km/h, ne lui donne-t-on pas le mauvais signal («vous avez encore 10 km/h de marge») tant que la vitesse maximale autorisée n'a pas été abaissée ?

Quant aux contrôles sur G.-Farel et E.-Borel, sont-ils suffisants ? Nous constatons que les abus n'ont hélas pas cessé et ils perdureront sans doute aussi longtemps que ces rues seront traversantes entre le haut et le bas. Il conviendrait de réfléchir à des dispositions qui interrompent ces liaisons directes.

Concernant les mesures définitives à réaliser lors du réaménagement complet de la circulation dans le secteur, nous réitérons notre offre de participer à la recherche de solutions qui puissent satisfaire durablement les besoins de mobilité et de sécurité de tous les utilisateurs. Dans cette perspective, nous vous prions de bien vouloir nous envoyer un exemplaire du concept de modération du trafic pour Neuchâtel que vous mentionnez.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

C. Gaillard
Présidente

L. Gaillard
Membre du Comité

cc: Conseil Communal, Mme V. Garbani, en charge de l'urbanisme
Conseil Communal, M. P. Sandoz, en charge des travaux publics
Section neuchâteloise de l'ATE
M. P. Chopard, L'Express